Institut national de la santé et de la recherche médicale

**Département des Affaires juridiques** Décision : DAJ2011-198/JCH/RD

## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié

relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009

portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009

relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

## DECIDE

- Art. 1: Il est créé, pour une durée de quatre ans, à compter du 12 octobre 2011, une Unité de Service US 013 intitulée : « Infrastructure Nationale des Biobanques »
- Art. 2: L'Unité de Service US 013 exercera son activité dans les locaux situés :

Inserm – US 013 rue des petites loges Hôpital de la Salpêtrière 47 B de l'Hôpital 75013 PARIS

- Art. 3 : L'Unité de Service US 013 est administrativement rattachée à la délégation régionale de « Paris VI ».
- Art. 4 : Monsieur Georges DAGHER est nommé directeur de l'Unité de Service US 013 pour la période allant du 12 octobre 2011 au 11 octobre 2015.
- Art. 5: La décision 2011-188 est abrogée.

Fait à Paris

Le Président-directeur général

Pr André SYROTA